



CSP et création d'entreprise

Par **tchikiBob**, le 21/11/2012 à 11:37

Bonjour,

je suis sous la coupe d'un licenciement économique en ce moment.

On m'a présenté le CSP qui permet de toucher 100% de mon net actuel pendant un an. Le problème c'est qu'apparemment on ne peut pas refuser plus de 2 emplois proposés par le pôle emploi.

Je souhaite créer mon entreprise, mais je ne souhaite pas m'immatriculer de suite. En effet je dois d'abord prospecter, faire pas mal de développement (mon activité sera informatique), étude de marché etc... bref pensez-vous que le pôle peut me laisser faire cela, ou va-t-il me forcer à prendre un emploi ?

Merci d'avance à tous :)

Par **P.M.**, le 21/11/2012 à 12:31

Bonjour,

Si vous avez un projet suffisamment abouti, je pense que pôle Emploi vous permettra de le mener à bien en vous facilitant les choses et même de suivre des formations en rapport avec celui-ci...

Vous pourriez d'ailleurs leur soumettre la situation avant d'accepter le CSP puisque vous avez droit à un rendez-vous pendant la période de réflexion...